

***VOTRE VEILLE
JURIDIQUE***



Novembre 2021

**LES ACTUALITÉS FISCALES, SOCIALES, JURIDIQUES ET
PATRIMONIALES DU 15 AU 21 NOVEMBRE 2021**



A close-up photograph of a person's hands working at a desk. The left hand holds a silver pen, and the right hand is using a black calculator. In the foreground, a hand is pointing at a spreadsheet with various numbers. The background is slightly blurred, showing a person in a dark suit. A blue banner is overlaid on the left side of the image.

Chapitre 1

LES ACTUALITÉS FISCALES

Un cas vécu

- Une société loue un local commercial à l'une de ses filiales. Mais, constatant la présence de mэрule, elle décide d'effectuer des travaux et, pendant la durée du chantier, de ne pas augmenter le loyer, contrairement à ce qui est prévu dans le bail. Une situation qui durera 8 ans
- Sauf que les travaux nécessaires pour éradiquer le champignon mэрule n'ont duré qu'un an, constate l'administration qui voit là un « acte anormal de gestion »
- A tort ou à raison ?

La réponse du juge

- A raison : les travaux nécessaires n'ayant duré qu'un an, et non pas 8 ans, la société ne peut pas invoquer leurs nuisances pour justifier une absence de révision du loyer pendant 8 ans



Un cas vécu

- Une société française, condamnée par un tribunal américain à verser des « punitive damages » à un partenaire commercial, demande à les déduire de son résultat imposable pour le calcul de son impôt sur les bénéfices
- Ce que lui refuse l'administration fiscale
- A tort ou à raison ?